

| | | |
|---|-------------------|---|
| République Française | | |
| Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève | | |
| Extrait du registre des délibérations | | |
| Communauté de communes du Clermontais | | |
| Date de la convocation | 07 janvier 2020 | Séance du : 29 janvier 2020 |
| | | L'An Deux Mille Vingt, le 29 janvier, à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le Président, Jean-Claude LACROIX |
| | Votes : 34 | |
| Présents : 27 | Pour : 33 | |
| Absents : 11 | Contre : | |
| Représentés : 7 | Abstention : 1 | |

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac), Mme Françoise POBEL (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Alain BLANQUER (Lieurans Cabrières), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Audrey GUERIN (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Rémy BOUTELOUP (Villeneuveville).

Absents représentés : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Bénédicte BENARD (Canet) représentée par M. Claude REVEL (Canet), Mme Maryse FABRE (Canet) représentée par M. Michel SABATIER (Canet), M. Philippe VENTRE (Lacoste) représenté par M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Sylvie MALMON (Nébian) représentée par M. Francis BARDEAU (Nébian), M. Georges GASC (Paulhan) représenté par M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Géraud VALENTINI (Valmascle) représenté par M. Claude VALERO (Paulhan).

Absents : M. Marc FAVIER (Canet), Mme Berthe BARRE (Ceyras), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault), Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Christian BILHAC (Péret), M. Jean COSTES (Salasc).

Objet : Eau et assainissement – Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour l'étude hydrodynamique complémentaire sur l'aquifère du captage prioritaire du Rieu à Paulhan

Monsieur REVEL informe les membres du Conseil communautaire que depuis 2006, une démarche de protection du captage prioritaire du Rieu à Paulhan est mise en œuvre pour reconquérir la qualité de la ressource qui présente une pollution historique par les herbicides.

Le bilan de la démarche dressé en 2017 et présenté en comité de pilotage avait notamment conclu sur la nécessité de réaliser une étude complémentaire du fonctionnement hydrodynamique de la nappe du captage du Rieu, afin de lever certaines zones d'ombres.

Suite à un comité technique organisé en 2018 pour préciser les investigations à réaliser, Hérault Ingénierie a été mandaté en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage.

Le cahier des charges a été dressé pour un montant d'étude estimé à 26 520 € TTC.

Compte tenu de la politique d'accompagnement menée par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC) au titre du SDAGE (Schéma Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux) et de l'inscription de ce projet d'étude au contrat conclu avec l'AERMC pour la période 2019-2021, Monsieur REVEL propose :

- D'approuver la réalisation d'une étude hydrodynamique complémentaire sur l'aquifère du captage prioritaire du Rieu à Paulhan,
- De solliciter le soutien financier de l'Agence de l'Eau au taux le plus élevé possible pour réaliser cette étude en 2020.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire ouï l'exposé de Monsieur REVEL, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la réalisation d'une étude hydrodynamique complémentaire sur l'aquifère du captage prioritaire du Rieu à Paulhan,

SOLLICITE le soutien financier de l'Agence de l'Eau au taux le plus élevé possible pour réaliser cette étude en 2020,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontois,



Jean-Claude LACROIX